



Créteil, le 17 mars 2026

**RESIDENCE LYCEENNE du lycée François ARAGO de Villeneuve Saint Georges**

Référence : Dossier de presse du 28 mai 2021 : « Internats d'excellence : vivre sa scolarité autrement »

<https://eduscol.education.fr/913/l-internat-d-excellence>.

La DSDEN du Val-de-Marne, avec le soutien des collectivités territoriales, s'inscrit dans le projet « internat d'excellence ».

Ainsi, le lycée François ARAGO de Villeneuve-Saint-Georges a reçu le label « internat d'excellence » en 2021. Les premiers élèves ont été accueillis lors de l'année scolaire 2022-2023.

La résidence lycéenne de François ARAGO de Villeneuve Saint Georges accueillera les élèves inscrits dans les parcours prébac de lycée : voie générale, voie technologique et voie professionnelle (voir annexe 1 pour le détail de l'offre de formation concernée).

Le projet pédagogique du lycée François ARAGO de Villeneuve Saint Georges s'appuie sur l'accompagnement personnalisé des élèves et sur l'ouverture culturelle.

**Objectifs des internats d'excellence :**

Les internats d'excellence permettent à des lycéens **motivés** d'exprimer leur potentiel et de développer leur **ambition scolaire**, en leur offrant des conditions de travail optimales et un projet éducatif renforcé.

Ces internats peuvent également répondre à des difficultés particulières rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Ces difficultés peuvent être d'ordre social, économique ou familial.

Au sein de l'internat d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

Les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Des activités sportives et culturelles à vivre collectivement sont également proposées.

**Public concerné par les internats d'excellence :**

L'internat s'adresse à **tous les élèves motivés** qui souhaitent trouver un environnement et un encadrement propices à la réussite de leurs études, pour construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités.

Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence. Aucun élève ne doit voir son **ambition** limitée par les obstacles géographiques ou financiers.

**Critères de recrutement :**

**Tous les dossiers** de candidatures seront étudiés lors de la commission départementale. Il sera recherché prioritairement :

- La sécurisation des parcours des élèves pour les mener à la réussite.
- L'équilibre entre les filles et les garçons pour respecter dans la mesure du possible une parité.

**PROCEDURE D'ADMISSION A LA RESIDENCE LYCEENNE F. ARAGO DE VILLENEUVE SAINT GEORGES**  
**Internat d'excellence du Val-de-Marne pour la rentrée scolaire 2026**

**PROCEDURE AU NIVEAU DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

**Avant le 13  
mai 2026**

**Information, recensement des élèves**

- Information aux élèves intéressés de la démarche et du courrier lié à la motivation.

**Constitution des dossiers**

- Le chef d'établissement
  - Complète et visent le dossier à partir de la plateforme Démarche numérique à cette adresse : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/demande-d-admission-a-la-residence-lyceenne-d-excellence-lycee-arago>
  - Invite la famille à prendre rendez-vous auprès de l'assistante sociale afin de finaliser le dossier via le la fiche de renseignements sociaux.

**Avant le 22  
mai 2026**

**Envoi de la fiche de renseignements sociaux à la Conseillère technique départementale du service social en faveur des élèves**

- Transmission de la fiche de renseignements sociaux à Madame ROSSI-BERTHIER, conseillère technique départementale du service social en faveur des élèves [ce.94aselev@ac-creteil.fr](mailto:ce.94aselev@ac-creteil.fr) par les assistantes sociales des établissements concernés

**PROCEDURE AU NIVEAU DE LA DSDEN**

**Le 12 juin  
2026**

**Commission départementale**

- La commission départementale étudie les candidatures des élèves sollicitant une admission en internat au lycée François Arago de Villeneuve-St-Georges

**A partir du  
17 juin 2026**

**Communication des avis suite à la commission départementale**

La DIVEL envoie les résultats

- Par courriel aux établissements
- Par courriel aux représentants légaux pour les élèves retenus sur liste principale ou liste complémentaire et pour les élèves non retenus

**AFFECTATION**

**Juin 2026**

**Dans le cadre d'une entrée dans les niveaux scolaires soumis à Affelnet-Lycée**

- L'affectation fait l'objet d'une saisie dans l'application AFFELNET-Lycée. Comme tout dossier soumis à commission, la date limite de saisie des vœux est le 28 mai 2026. Cette saisie ne garantit l'affectation de l'élève que si le vœu concerné est positionné **en rang 1**

**Pour les autres niveaux**

- La DIVEL réalise une affectation qui est communiquée par courriel à la famille et à l'établissement d'origine